

LE TRAIT D'UNION

volume 48 numéro 04; mai 2023



SEMAINE QUÉBÉCOISE

des familles

Du 15 au 24
mai 2023



ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
EXCAVATION ET TERRASSEMENT
TRANSPORT ET VENTE
DE SABLE ET DE GRAVIER

CHAMPS D'ÉPURATION
ET FOSSE SEPTIQUE

MARTEAU HYDRAULIQUE

TAMISEUR ROTATIF

TRAVAUX GÉNIE CIVIL

**Transport
Pierre Dionne**

R.B.Q. : 8279-7556-30

Pierre Dionne, propriétaire
Cell. : 418.868.9486

Tél. : **418.852.1222**

Fax : 418.852.1220

41, rue du Parc-Industriel
Saint-Pacôme (Québec) G0L 3X0



Pour une estimation rejoindre Valérie

📞 418 551-2557

📞 418 492-7257

@ val.lavoie28@hotmail.com

📍 1, rue Dionne, St-Bruno-de-Kamouraska QC G0L 2M0

Toiture VR
Construction inc.

Ce journal communautaire est publié par :
Le Trait d'Union de Saint-Bruno inc.
4, du Couvent
Saint-Bruno-de-Kamouraska (Québec) G0L 2M0
Téléphone : (418) 492-5178

Courriel: trdunion@globetrotter.net
Pour consultation: www.stbrunokamouraska.ca

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1197-4087

Politique du journal

Tout article pouvant porter une atteinte personnelle ne sera pas publié.

Le journal se réserve le droit de modifier, en tout ou en partie, les articles, et ce, tout en y respectant la teneur et le sens.

Distribution du journal

La distribution du journal s'effectue gratuitement par la poste dans tous les foyers de Saint-Bruno.

Abonnement

Le coût de l'abonnement est de 25 \$ par année pour les abonnés à l'extérieur de la municipalité ou pour toute autre personne ou organisme désirant s'abonner. L'abonnement se termine le 31 décembre de chaque année.

Tirage

Le Trait d'Union a un tirage de 310 exemplaires, certifié par l'Association des médias écrits communautaires du Québec.

Tombée: 20 mai 2023

Conseil d'administration

Présidente : Constance Gagné, 492-5178
Vice-présidente : Angèle Dionne 492-9690
Trésorière : Sonia Gagné, 492-3779
Secrétaire : Claudette Rivard 492-1612
Directrice : Micheline Dionne, 492-5281

L'Équipe du journal

Rédacteur en chef Équipe du journal

Traitement de texte et montage

Sonia Gagné

Collaboration

Municipalité Saint-Bruno	Claire Ouellet
Angèle Dionne	Constance Gagné
Comité embellissement	Guylaine St-Pierre
MRC du Kamouraska	Fabrique
Diane Cardin	Équipe du Trait d'Union
Atelier Mon choix	Victor Thériault
Écocentres	Centre femmes

Sommaire :

Page 3 : Éditorial

Page 4 : Avis convocation - Place de l'église!

Page 5 - 12 : Chronique municipale

Page 13 : Assemblée générale 50 ans - Écocentres

Page 14 : 50 ans et plus - Marché aux puces

Page 15 : Biblio

Page 16 : Chronique culinaire - Comité embellissement

Page 17: Fêtes des mères

Page 18 : Lauriate du OSEntreprendre - Passerelle

Page 19 : Travailler dans un camp de vacances

Page 20 : Semaine Québécoise de la famille

Page 21: MRC Kamouraska

Page 22 : Horaires d'ouverture

Page 23 - 24 : Commanditaires

Et si on n'avait plus le droit d'écrire aux élus?

En tant qu'électeurs, on a souvent l'impression que voter est le seul moyen d'expression et qu'on le fait une fois pour toutes, le jour du scrutin. Or, je peux vous dire – car j'en ai fait l'expérience – qu'il existe d'autres façons de faire valoir nos idées auprès de nos élus.

« Ça ne sert à rien d'écrire aux députés, ils ne lisent pas nos messages. »

Cette phrase pour le moins défaitiste m'a été lancée plusieurs fois par des gens qui s'indignaient de n'avoir constaté aucun changement concret après avoir communiqué avec leur député. Je crois pour ma part que leur écrire sert à quelque chose et voici comment j'en suis venue à cette conclusion.

J'ai habité dans une circonscription fédérale dont le député aimait communiquer. Tous les mois, je recevais dans ma boîte à lettres un bulletin d'information présentant les bons coups de son équipe, ainsi que des photos de lui en compagnie de membres de différentes associations. À la dernière page, se trouvait un coupon portant, au recto, l'adresse du bureau de circonscription et, au verso, une question et des lignes pour y répondre. Il était aussi mentionné que ce coupon pouvait être posté sans timbre, car Postes Canada transmet sans frais le courrier aux élus fédéraux.

Comme j'en avais long à dire sur différents sujets, j'ai pris l'habitude de découper le bout de papier et d'y noter mes réponses aux questions ou encore mes commentaires sur un sujet qui me tracassait. Je commençais toujours par « Monsieur le Député » et je finissais par « Merci de m'avoir lue. Nous comptons sur vous ». J'ajoutais que j'étais disposée à discuter du sujet en question et je notais mon nom, mon adresse, mon courriel et mon numéro de téléphone.

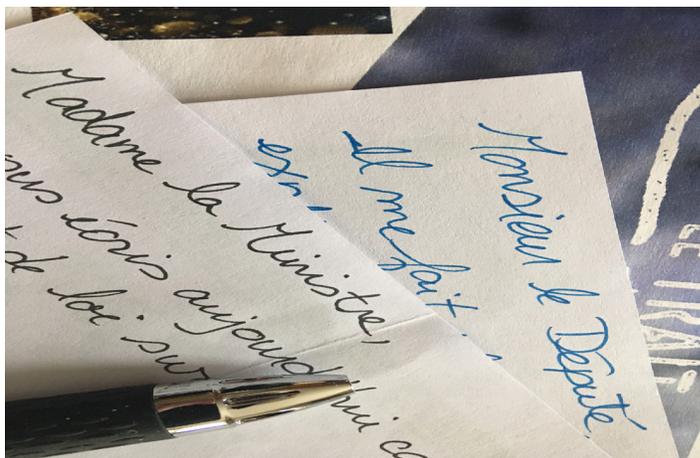
Un jour j'ai reçu une carte postale écrite de la main du député – qui était devenu ministre – me remerciant de lui avoir écrit. À partir de ce moment, il s'est installé entre nous une relation épistolaire qui a duré des années. J'écrivais au ministre. Un de ses adjoints ou son attaché politique me répondait par courriel. J'écrivais de nouveau. Le ministre lui-même me répondait par la

poste pour me remercier ou me demander des détails. Et j'écrivais sans relâche sur tous les problèmes de la société, de la pauvreté à l'environnement en passant par les soins aux aînés, les paradis fiscaux et les droits d'auteurs. Et on me répondait régulièrement.

Et alors, qu'est-ce que ça a donné, vous demandez-vous ? Eh bien, je n'ai pas vu de transformation rapide et spectaculaire des lois en lien direct avec mes modestes interventions, mais je crois tout de même qu'elles ont été utiles. D'abord, j'ai eu la preuve que le député, s'il n'est pas le premier de son équipe à lire mes messages, en est certainement informé. On lui transmet les courriers les plus pertinents et on observe le nombre de fois qu'un sujet est abordé dans l'ensemble du courrier reçu, histoire de suivre les tendances et de savoir ce qui intéresse l'électorat.

Nous sommes en démocratie. Nos élus ne dirigent pas en fonction de leurs seules opinions; ils représentent l'ensemble des citoyens. Si nous voulons qu'ils sachent ce que nous aimons ou n'aimons pas, les problèmes qui nous empoisonnent la vie ou ce dont nous rêvons pour notre société, nous avons intérêt à nous exprimer. Une fois tous les quatre ans, lors d'une élection, ne suffit pas. Communiquons, écrivons, parlons régulièrement. C'est notre droit et, quand je l'exerce, j'ai toujours une pensée émue pour les citoyens des pays où on risque la prison pour avoir donné son avis. Chez nous, fort heureusement, on a le droit d'écrire à nos élus.

Guylaine Saint-Pierre



Avis de convocation assemblée générale de votre journal

PLACE DE L'ÉGLISE

MESSES 2023

Mois de mai



Le conseil d'administration du journal vous convie le mardi 20 juin à 19 h 30 pour assister à son assemblée générale annuelle.

À l'ordre du jour :

Lecture de l'ordre du jour

Lecture et adoption du procès-verbal

Rapport d'activités

Plan d'action 2023-2024

Présentation et adoption du rapport financier 2022-2023

Ratification des actes des administrateurs

Nomination d'un vérificateur ou d'une vérificatrice

Élection

Présentation du bottin des ressources

Prix de présence

Donc, nous vous attendons nombreux à cette rencontre, nous profiterons de l'occasion pour relancer notre membership (2\$) pour la prochaine année, ceci se veut un signe d'appartenance à votre journal et non un moyen de se financer.

C'est avec un grand plaisir que nous vous dévoilerons le bottin des ressources qui a été créé par votre équipe du journal.

Le congrès de notre association (AMECQ) a eu lieu à Victoriaville les 28, 29 et 30 avril. Des membres de notre équipe y ont participé afin de se ressourcer et de rencontrer d'autres journaux communautaires. Cela est toujours l'occasion d'échanger sur les bons coups et les difficultés rencontrées par chacun.

Au plaisir de vous y rencontrer.

Constance Gagné, présidente

Jour	Date	Intentions	Par
Dimanche 11 h	7	Parents défunts	Claudette Rivard
Dimanche 11 h	21	Déf. Évangéline Briand	Par la famille Lizotte

Décès

À son domicile le 27 mars 2023, est décédé à l'âge de 47 ans et 10 mois **M. Mario Dionne**, fils de Mme Ghislaine Chénard et de feu M. Émilien Dionne. Il demeurait à Saint-Bruno-de-Kamouraska.

La famille recevra les condoléances à la Résidence funéraire Daniel Caron samedi le 3 juin à 9 h. Une liturgie de la parole suivra à 10 h 30, au salon, suivi de l'inhumation au cimetière de Saint-Bruno.

Sincères condoléances à toute la famille.



À mettre à votre agenda

Nous tenons à vous informer qu'il y aura une rencontre citoyenne le lundi 15 mai à 19 h à la salle municipale.

Bienvenue à tous!

Municipalité Saint-Bruno Kamouraska



Chronique municipale

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, tenue à la salle du conseil au 4, rue du Couvent, le mardi 11 avril à 20 h 00.

Sont présents : Madame la conseillère Marie-Josée Caron et Messieurs les conseillers, Gilles Beaulieu, Gilles Plourde, Bernard Fortin et Matthieu Gagné sous la présidence de Monsieur Richard Caron, maire formant quorum.

Est aussi présente : Madame Maryse Ouellet, directrice générale et greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2023-04-065 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Matthieu Gagné
Et résolu à l'unanimité des membres présents de l'adopter tel que rédigé.

2023-04-066 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES ORDINAIRES DU 6 MARS ET DU 13 MARS 2023

ATTENDU QUE les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi du Code municipal, reçu copie des procès-verbaux des séances ordinaires du 6 mars et du 13 mars 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Fortin
Et résolu à l'unanimité des membres présents de les adopter tels que rédigés.

2023-04-067 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES

ATTENDU QUE la lecture de la liste des dépenses incompressibles des prélèvements et des comptes fournisseurs pour la période du 1er au 31 mars 2023, totalisant une somme de 75 848.68 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Josée Caron
Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal approuve les dépenses et autorise les paiements et les écritures comptables correspondantes pour un montant total de 75 848.68 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Maryse Ouellet, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Maryse Ouellet, dir. gén. & greffière-trésorière

2023-04-068 RÉOLUTION POUR ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher une greffière-trésorière adjointe par intérim pour combler le poste de Madame Roxanne Morin qui est en congé de maternité;

CONSIDÉRANT QUE le poste a fait l'objet d'un affichage et que personne n'a posé sa candidature;

CONSIDÉRANT QUE Madame Michelle Émond retraitée a offert ses services pour donner du soutien à la directrice générale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a accepté que celle-ci occupe le poste de greffière-trésorière adjointe par intérim à raison de 20 heures/semaine;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte et entérine l'embauche de Madame Michelle Émond à titre de greffière-trésorière adjointe par intérim à compter du 13 mars 2023 à raison de 20 heures/semaine et de mandater le maire à signer le contrat de travail.

2023-04-069 MANDAT AU RESPONSABLE DE LA VOIRIE POUR EFFECTUER LA GESTION DE CERTAINS TRAVAUX SOIT AU NIVEAU DES OBSTRUCTIONS DANS LES COURS D'EAU POUR L'ANNÉE 2023

ATTENDU QUE selon une entente à intervenir entre la MRC de Kamouraska et la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska relativement à la gestion de certains travaux (obstructions – cours d'eau), il est nécessaire de nommer un responsable pour effectuer certains travaux d'obstruction dans les cours d'eau;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Plourde

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska nomme Monsieur Roger Thériault, responsable des travaux publics comme personne désignée. Une fois nommée par la MRC de Kamouraska, cette personne sera en mesure d'agir, dans les limites de sa municipalité, au nom de la MRC, pour le démantèlement d'embâcle et pour l'enlèvement d'obstructions causant une menace immédiate ou imminente aux personnes ou aux biens.

2023-04-070 ACCEPTATION DE L'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA MRC DE KAMOURASKA ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA RELATIVE À LA GESTION DE CERTAINS TRAVAUX (OBSTRUCTIONS – COURS D'EAU)

ATTENDU QUE suite à l'entente à intervenir entre la MRC de Kamouraska et la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska pour confier à la Municipalité la responsabilité relative à l'exécution des travaux qui concernent des obstructions dans les cours d'eau tel que le prévoit l'article 105 LCM, et de prévoir les modalités liées à de telles interventions;

ATTENDU QUE la Municipalité est responsable et s'engage à :

- exécuter ou faire exécuter les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau ;
- recouvrer les créances dues par toute personne qui a causé une telle obstruction ;
- d'obtenir toutes les autorisations requises à l'exécution des travaux. La Municipalité collaborera avec la MRC pour l'obtention de telles autorisation et avec toute autorité responsable de la sécurité civile, lorsque la nature de l'obstruction l'exige;
- enlever le couvert de glace qui est susceptible de nuire à l'écoulement des eaux et qui constitue une menace réelle et imminente de créer une obstruction.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Matthieu Gagné

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte de signer l'entente à intervenir entre la Municipalité et la MRC de Kamouraska relative à la gestion de certains travaux (obstructions – cours d'eau) et mandate le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité ladite entente.

ATTENDU QUE le conseil municipal considère qu'il est opportun et dans l'intérêt public de légiférer en matière de circulation, de stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière;

ATTENDU QUE par le fait même, le conseil municipal désire rationaliser les règles déjà existantes et les rendre compatibles avec le Code de la sécurité routière, et désire compléter les règles établies audit Code;

ATTENDU le règlement numéro 256-2023 modifiant le règlement numéro 225-2020 concernant la circulation et le stationnement actuellement en vigueur sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ledit règlement pour y intégrer la possibilité de stationnement de nuit sur rue pour la recharge en énergie des véhicules routiers électriques ou hybrides rechargeables;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du conseil municipal tenue

le 13 mars 2023 et que le projet de règlement numéro 256-2023 modifiant le règlement numéro 225-2020 concernant la circulation et le stationnement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU QU'une copie du règlement pour adoption a été transmise aux membres du conseil municipal au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance;

ATTENDU QU'avant l'adoption du règlement numéro 256-2023 modifiant le règlement 225-2020 concernant la circulation et le stationnement, la greffière-trésorière a fait mention de l'objet de celui-ci;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Fortin
Et résolu à l'unanimité que le présent règlement numéro 256-2023 modifiant le règlement numéro 225-2020 soit adopté et que le conseil municipal décrète par ce règlement ce qui suit, à savoir : (Voir le livre des règlements).

2023-04-072 ENTÉRINER LE MANDAT À MONSIEUR SIMON FAUCHER CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT 257-2023 CONCERNANT LA COUPE D'ARBRES DANS LES ZONES FA

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Josée Caron
Et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska entérine le mandat de Monsieur Simon Faucher, aménagiste à la MRC de Kamouraska pour la rédaction du règlement 257-2023 afin d'encadrer l'abattage d'arbres lors de la construction d'un bâtiment dans les zones forestières « FA ».

2023-04-073 RÉOLUTION POUR ADOPTER LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 257-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 68 AFIN D'ENCADRER L'ABATTAGE D'ARBRES LORS DE LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DANS LES ZONES FORESTIÈRES « FA »

ATTENDU QUE la Municipalité applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c A-19.1);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

- 1) d'adopter par la présente le PREMIER projet de règlement numéro 257-2023 qui devra être soumis à la consultation publique conformément à l'article 125 de la Loi;
- 2) de fixer au 8 mai 2023, à 18h00, l'assemblée de consultation publique que le conseil tiendra, à la salle du conseil, sur le projet de règlement.

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 257-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 68 AFIN D'ENCADRER L'ABATTAGE D'ARBRES LORS DE LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DANS LES ZONES FORESTIÈRES « FA »

ATTENDU QUE le conseil municipal peut modifier ses règlements d'urbanisme en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c A-19.1);

ATTENDU QU'un règlement de zonage est actuellement applicable au territoire de la municipalité et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été adopté à la séance du conseil municipal tenue le 13 mars 2023, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (RLRQ c C-27.1);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu
Et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska adopte le « Projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 68 afin d'encadrer l'abattage d'arbres lors de la construction d'un bâtiment les zones forestières « FA ».

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 68

Section 1 Dispositions déclaratoires

Article 1 Titre du règlement

Le présent règlement porte le titre de « Projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 68 afin d'encadrer l'abattage d'arbres lors de la construction d'un bâtiment dans les zones forestières « FA » ».

Article 2 Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Section 2 Modification du règlement de zonage

La présente section modifie le règlement intitulé « Règlement de zonage numéro 68 » de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska.

Article 3 Ajout de l'article 5.3.5

L'article 5.3.5 suivant est ajouté:

« 5.3.5 Abattage d'arbres lors de la construction d'un bâtiment dans les zones forestières « FA » »

Dans les zones forestières FA, lors de la construction d'un bâtiment, la superficie maximale de coupe est de 1000 m².

De plus, la coupe d'arbres est interdite dans la moitié de la marge avant bordant la voie routière et dans la totalité des marges latérales et arrière, sauf pour le maintien d'un espace libre (incluant l'accès) d'une largeur maximale de 10 mètres dans la marge avant. »

Section 3 Dispositions finales

Article 4 Entrée en vigueur

Le règlement entrera en vigueur après que toutes les formalités prescrites par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c A-19.1) auront été dûment remplies.

2023-04-074 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS PAPILLON POUR AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UNE SERRE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska doit donner son avis relativement à la demande d'autorisation de dérogation mineure déposée par Monsieur Jean-François Papillon concernant le 452, rang de la Croix;

ATTENDU QUE la demande vise à autoriser la construction en cours avant d'une serre de 10 pieds par 32 pieds par 10 pieds, alors que le règlement de zonage numéro 68-1990 autorise seulement les bâtiments complémentaires en cours latérales et arrières;

ATTENDU QUE le projet ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leurs droits de propriété;

ATTENDU QUE l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la dérogation mineure permettant la construction d'une serre en cours avant;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Matthieu Gagné Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accorde la dérogation mineure à Monsieur Jean-François Papillon visant à construire une serre en cours avant. L'installation de la serre respectera la marge avant de 8 mètres tel que prescrit aux dispositions de l'article 5.3.2.1 du règlement de zonage numéro 68-1990 qui stipule qu'en marge avant, dans les zones forestière « FA » et « FB » tel qu'identifiées au plan de zonage, la marge de recul avant minimale est établie à 8 mètres (26 pieds) pour tout bâtiment à l'exception des abris d'autos temporaires dont la marge de recul minimale est établie à 4 mètres (13 pieds) de la propriété sise au 452, rang de la Croix.

2023-04-075 OCTROI DU CONTRAT DE RÉFECTION DU RÉSEAU PLUVIAL SUR LA RUE DE L'ÉGLISE

ATTENDU QUE l'appel d'offres numéro 2022-010 déposé sur le Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO) pour les travaux de réfection du réseau pluvial sur la rue de l'Église ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 10 mars 2023 à 10 h 01 ;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Les Entreprises JR Morin inc. au montant de 1 030 827,91 \$ incluant les taxes ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de -Kamouraska accepte la soumission de Les Entreprises JR Morin inc. au montant de 1 030 827,91 \$ incluant les taxes pour les travaux de réfection du réseau pluvial sur la rue de l'Église.

GRAVIER	COMPAGNIE	PRIX À LA TONNE 2023
NATUREL	C.G. Thériault	3.40
	Thomas Lévesque	3.10
	Groupe Mario Bernier	2.00 + 0.64
	Transport Pierre Dionne	3.50
SASSÉ 0-3/4	C.G. Thériault	7.00
	Thomas Lévesque	6.20
	Groupe Mario Bernier	4.50 + 0.64
	Transport Pierre Dionne	6.50
CONCASSÉ 0-3/4	C.G. Thériault	8.50
	Thomas Lévesque	8.50
	Groupe Mario Bernier	8.25 + 0.64
	Transport Pierre Dionne	11.50
0-4 PO	C.G. Thériault	5.40
	Thomas Lévesque	4.00
	Groupe Mario Bernier	3.50 + 0.64
	Transport Pierre Dionne	5.00
ASPHALTE CONCASSÉE		
ROCHES CONCASSÉ 0-3/4	Thomas Lévesque	9.50

GRAVIER	COMPAGNIE	PRIX À LA TONNE 2023
NATUREL	C.G. Thériault	3.40
	Thomas Lévesque	3.10
	Groupe Mario Bernier	2.00 + 0.64
	Transport Pierre Dionne	3.50
SASSÉ 0-3/4	C.G. Thériault	7.00
	Thomas Lévesque	6.20
	Groupe Mario Bernier	4.50 + 0.64
	Transport Pierre Dionne	6.50
CONCASSÉ 0-3/4	C.G. Thériault	8.50
	Thomas Lévesque	8.50
	Groupe Mario Bernier	8.25 + 0.64
	Transport Pierre Dionne	11.50
0-4 PO	C.G. Thériault	5.40
	Thomas Lévesque	4.00
ASPHALTE CONCASSÉE		
	Transport Pierre Dionne	5.00
ROCHES CONCASSÉ 0-3/4	Thomas Lévesque	9.50
GRAVIER	COMPAGNIE	PRIX À LA TONNE 2023 (avec transport)
NATUREL	C.G. Thériault	8.00
	Thomas Lévesque	6.50
	Groupe Mario Bernier	6.64
	Transport Pierre Dionne	7.00
SASSÉ 0-3/4	C.G. Thériault	10.75
	Thomas Lévesque	9.60
	Groupe Mario Bernier	9.15
	Transport Pierre Dionne	11.00
CONCASSÉ 0-3/4	C.G. Thériault	13.25
	Thomas Lévesque	12.00
	Groupe Mario Bernier	12.89
0-4 PO	Transport Pierre Dionne	16.00
	C.G. Thériault	8.50
	Thomas Lévesque	7.60
	Groupe Mario Bernier	8.14
ASPHALTE CONCASSÉE	Transport Pierre Dionne	9.50
	C.G. Thériault	15.00

ROCHE	C.G. Thériault	15.00
CONCASSÉ	Thomas	13.00
0-3/4	Lévesque	
MACHINERIE		PRIX
2023		
CAMION		110.00
(10 ROUES)		
	Thomas Lévesque	105.00
	Transport Pierre Dionne	115.00
CAMION		130.00
(12 ROUES)		
	Thomas Lévesque	115.00
CAMION SEMI		140.00
(Double es-		
sieux)		
	Thomas Lévesque	125.00
	Transport Pierre Dionne	169.00
PELLE		148.00
	Thomas Lévesque	150.00
	Transport Pierre Dionne	159.00
NIVELEUSE		158.00
	Transport Pierre Dionne	159.00
BULLDO-		120.00
ZER		
	Transport Pierre Dionne	119.00
CHARGEUR		140.00
	Thomas Lévesque	120.00
	Transport Pierre Dionne	149.00
RÉTRO-		110.00
GRAVEUSE		
	Thomas Lévesque	90.00
MARTEAU		140.00
PIQUEUR		
	Thomas Lévesque	115.00
	Transport Pierre Dionne	220.00
COMPAC-		110.00
TEUR À	C.G Thériault	
ROULEAUX		
AVEC OPÉ-		
RATEUR		
	Transport Pierre (petit) Dionne	119.00
	(gros)	139.00
COMPAC-		65.00
TEUR À	C.G Thériault	
ROULEAUX		
SANS OPÉ-		
RATEUR		
	Transport Pierre Dionne	80.00

2023-04-076 CONCLUSION CONCERNANT LES DEMANDES DE COTATION POUR LE PRIX DU GRAVIER À LA TONNE ET DE LA COTATION DE MACHINERIE 2023

2023-04-077 OFFRE DE SERVICE POUR LE BALAYAGE DES RUES 2023

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Plourde
Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska retienne l'offre de service de Gregtech Inc. de Rivière-du-Loup pour le balayage municipal au taux horaire de 165,00 \$ (excluant les taxes) comprenant un camion ramasseur muni d'un système d'eau pour contrôler la poussière pour le balayage des rues pour l'année 2023.

2023-04-078 RÉOLUTION POUR ACCEPTER DE LOUER LE LOCAL AU 4, RUE DU COUVENT À POSTES CANADA ET MANDAT AU MAIRE, MONSIEUR RICHARD CARON À SIGNER POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA LEDIT BAIL

ATTENDU QUE la fermeture du dépanneur dans lequel Postes Canada occupait un local depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska a offert à Postes Canada d'aménager dans l'ancien bureau municipal sis au 4, rue du Couvent;

ATTENDUQUE Postes Canada a accepté et que la Municipalité a procédé aux rénovations pour adapter le bureau selon leur besoin;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Josée Caron
Et résolu à l'unanimité des membres présents la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska a proposé à Postes Canada d'aménager au 4, rue du Couvent au coût de 250,00 \$ mensuellement et de renouveler et signer un bail à chaque année, le coût comprend le chauffage, l'éclairage et le stationnement. Postes Canada défraiera les coûts d'internet et du téléphone. La municipalité mandate Monsieur Richard Caron, maire à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents relatifs à ladite location du local.

2023-04-079 RÉOLUTION D'ACCEPTATION DE L'AMENDEMENT NO. 2 À L'ENTENTE DE SERVICE AUX SINISTRÉS AVEC LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE ET MANDAT AU MAIRE, MONSIEUR RICHARD CARON ET À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE, MADAME MARYSE OUELLET À SIGNER POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA LEDIT AMENDEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Josée Caron
Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte de signer l'amendement no. 2 à l'entente de service aux sinistrés avec la société canadienne de la Croix-Rouge et mandat au maire, monsieur Richard Caron et à la directrice générale et greffière-trésorière, madame Maryse Ouellet à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska ledit amendement No. 2 afin de reporter la date de fin de l'Entente.

2023-04-080 PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE SELON L'ENTENTE ENTRE LA CROIX-ROUGE ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu
Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska procède au paiement de la contribution annuelle pour la période de juin 2023 à mai 2024 au coût de 225,00 \$.

2023-04-081 DEMANDE D'APPUI POUR GARANTIR L'ASSURABILITÉ DES IMMEUBLES PATRIMONIAUX À COÛT RAISONNABLE

CONSIDÉRANT QUE le patrimoine est une richesse collective et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs;

CONSIDÉRANT les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes réglementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

CONSIDÉRANT l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

CONSIDÉRANT QUE les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

CONSIDÉRANT QUE les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Matthieu Gagné
Et résolu à l'unanimité des membres présents que :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités ;

DE demander au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques ;

DE demander à l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ainsi qu'aux intervenants en protection du patrimoine québécois de joindre leur voix en adoptant cette résolution ;

DE transmettre la présente résolution, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à la Fédération québécoise des municipalités, aux députés ainsi qu'aux municipalités de la MRC de Kamouraska.

2023-04-082 RENOUELEMENT D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION FORESTIÈRE BAS-LAURENTIENNE (AFBL) 2023-2024

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Fortin

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska renouvelle son adhésion 2023-2024 à l'Association forestière bas-laurentienne soit au tarif de 80,00 \$, taxes incluses.

2023-04-083 CAMPAGNE DE FINANCEMENT – LES P'TITS GOBE-LAIT

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Josée Caron

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska encourage Les P'tits Gobe-Lait, groupe d'entraide en allaitement maternel au Kamouraska en versant un montant de 25,00 \$ pour l'année 2023.

2023-04-084 DEMANDE DE COMMANDITE – BASEBALL MINEUR DE SAINT-PASCAL

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Matthieu Gagné

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska contribue au baseball mineur de Saint-Pascal en octroyant un montant de 50,00 \$.

VARIA

2023-04-085 RÉOLUTION POUR FAIRE UNE OFFRE SUR LES BIENS D'ALIMENTATION SAINT-BRUNO 2020 SENC, 155, ROUTE DU PETIT-MOULIN

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Plourde

Et résolu à l'unanimité des membres présents acceptent que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska dépose une soumission à Raymond Chabot inc. de Rimouski pour les biens d'Alimentation Saint-Bruno 2020 SENC, au 155 route du Petit-Moulin, Saint-Bruno-de-Kamouraska, (Qc) G0L 2M0.

INFORMATIONS DIVERSES

Voirie/ Matières résiduelles : Monsieur Gilles Beaulieu fait part que les trous dans les rangs ont été réparés. Une rencontre avec la firme d'ingénieur Bouchard Service

conseil aura lieu le 17 avril prochain pour les travaux concernant la rue de l'Église. Donner à la SQ la liste des priorisations pour la période estivale.

Administration et développement: Madame Michelle Émond a été embauchée à raison de 20 heures/semaine soit du lundi au jeudi. M. Gilles Plourde vérifiera un C.V. reçu pour le poste d'agent(e) de développement.

Comité d'embellissement / Mycologie: Le 15 avril prochain, il y aura le ramassage des canettes et des bouteilles, on demande aux gens d'être généreux. Sur l'affiche à l'entrée de la municipalité, vous remarquerez que le lettrage a été corrigé et refait plus gros. Il y aura un Team en mai avec Pascale Malenfant concernant la mycologie.

Sécurité publique / incendie / changements climatiques: Il y a une entente à signer avec la MRC concernant les obstructions au niveau des cours d'eau. De plus, ceux-ci sont à surveiller dans cette période printanière.

Bibliothèque et communication: Invitation à visiter la bibliothèque le 19 avril entre 18h30 et 20h00 pour célébrer la journée mondiale du livre et du droit d'auteur.

Comité des loisirs / Art et culture: Matthieu Gagné est toujours à la recherche de bénévoles pour aider le comité des loisirs à organiser des activités entre autres la Fête de la St-Jean. La date sera fixée un peu plus tard.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens du rang du nord ont posé des questions aux membres du conseil municipal.

2023-04-086 FERMETURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu
Et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 21 h 10.

Richard Caron, maire

Maryse Ouellet

Directrice générale et greffière-trésorière

Assemblée générale du Club des 50 ans et +

Mardi le 18 avril dernier avait lieu l'assemblée générale du Club des 50 ans et +, à laquelle assistait une dizaine de personnes, Mme Hélène Pelletier présidente de secteur était aussi présente.

Après les présentations d'usage, la présidente Madame Myrtha St-Pierre procède à l'ordre du jour. Le Club à 80 membres actifs en 2022-2023. Au rapport d'activités, on mentionne la participation aux assemblées de secteur, l'organisation d'activités comme déjeuner quilles, activité de Noël aux Habitations, déjeuner « viens quand tu veux » qui est toujours populaire auprès de la population. On mentionne qu'au dernier, 130 déjeuners ont été servis, preuve que le monde a besoin de se rassembler, surtout après les dernières années que nous venons de vivre.

Les finances du comité de porte bien, pour l'année 2022, l'actif incluant un dépôt à terme totalisent la somme de 9 738,27 \$.

Au niveau du conseil d'administration, 3 postes sont à combler ou à renouveler. À la suite de la période de mise en nomination, le nouveau conseil d'administration se compose maintenant de Mme Claire Ouellet à la présidence, M. Richard Caron, vice-président, M. Gilles Beaulieu, trésorier, Mme Micheline Dionne, trésorière et Mmes Francine Gagné, Émilie Thériault et Constance Gagné aux postes d'administratrices.

disponible pour aider lors d'activités.

Madame Hélène Pelletier, présidente de secteur, prend la parole afin de donner des nouvelles des clubs de la région. Après 2 années comme présidente, elle a du plaisir à rencontrer les membres des autres clubs qu'elle visite régulièrement. Elle se dit toujours surprise comme les petits villages peuvent s'organiser avec parfois peu de moyen. Elle croit à l'importance pour les clubs qu'ils doivent sortir les aînés de leur maison afin qu'ils se sentent moins seuls. Comme exemple, elle nous mentionnait qu'un des clubs de la région appelait les membres lors de leur anniversaire et se demandait s'il devait continuer, car les membres commençaient à trouver cela ardu. Lors d'un téléphone fait à un aîné, cette personne a compris l'importance de cet appel, car la personne appelée n'a pas arrêté de remercier pour ce beau geste et l'a tenu au téléphone pendant plusieurs minutes, signe que les personnes aînées vivant seules ont besoin de parler. Ils ont eu réponse à leur question et ont continué à faire les appels.

Madame la présidente sortante remercie les personnes présentes d'avoir participé à l'assemblée.

Félicitations à l'équipe pour le travail accompli.

Constance Gagné, pour le Trait d'Union



Mme Myrtha St-Pierre quitte son poste au sein du conseil, car ayant accepté de nouvelles fonctions, elle manque de temps pour se consacrer au club, elle remercie les membres présents de leur confiance et demeure

2023 OUVERTURE DES ÉCOCENTRES



OBLIGATOIRE
Séparer vos matières AVANT d'arriver à l'écocentre.

La Pocatière : 11 avril | Mardi au samedi | 8 h à 16 h

Saint-Pascal : 12 avril | Mercredi au samedi | 8 h à 16 h

Saint-Alexandre : 13 avril | Jeudi | 8 h à 16 h 30*

1er et 3e samedis du mois | 8 h à 12 h

Rivière-du-loup : 3 avril | Lundi au samedi | 8 h à 16 h

Saint-Hubert : 1 mai | Lundi, vendredi et samedi | 8 h à 16 h

* À partir du 2 nov. : de 8 h à 16 h

Nouvelles des 50 ans et plus



Le 18 avril 2023 se tenait l'assemblée générale annuelle du Club des 50 ans et + de Saint-Bruno. Merci aux membres qui y ont assisté.

Le nouveau Conseil d'administration remercie Mme Myrtha St-Pierre pour son implication à la présidence dans les dernières années. La nouvelle équipe tentera de maintenir les standards établis par Mme St-Pierre.

Avec l'arrivée du beau temps, il sera plaisant de se retrouver dans différentes activités auxquelles vous serez invités à participer.

Anniversaires en mai:

- 8 Lise Rivard
- 18 Gilles Plourde
- 23 Jean-Paul Langlois
- 26 Jean-Claude Gagné
- 27 Ginette Pellerin
- 28 Lyne Dionne



Claire Ouellet,
Votre nouvelle présidente

Club de marche et vélo

Vous avez le goût de faire de l'activité physique en groupe et la motivation vous manque, alors ces activités sont pour vous.

Le Club des 50 ans et + veut organiser un club de marche et de vélo. Ceux qui sont intéressés, vous n'avez qu'à vous présenter le 8 mai à 19 h au parc de l'église. Nous prendrons vos noms et déciderons ensemble de l'horaire selon la disponibilité et l'intérêt de chacun.

Si vous êtes intéressés et ne pouvez vous présenter, veuillez communiquer avec Claire Ouellet au 418-492-3970 ou avec Micheline Dionne au 418-492-5281 pour donner votre nom et vos disponibilités. Nous communiquerons avec vous par la suite pour vous donner les précisions.

Constance Gagné
Responsable des communications
Club des 50 ans et +

Pétanque

Vous avez le goût d'une activité à faire cet été, qui demande peu d'effort et est accessible à tous!

La pétanque est l'activité toute désignée pour vous. Nous nous réunissons tous les mardis soir dès 19 h, et ce, à partir du 6 juin, au terrain de pétanque situé aux Habitations Saint-Bruno. Pas besoin d'inscription et c'est gratuit. Nous formons les équipes avec les personnes présentes.

Les personnes de tous les âges sont les bienvenues.

Au plaisir de vous y rencontrer.

Victor Thériault
Responsable

Marché aux puces

édition environnementale

INSCRIPTIONS 2023

ACTIVITÉ QUI AURA LIEU LE SAMEDI 27 MAI



Dates limites des inscriptions

Site commun avec table : 24 mai

Site privé (résidentiel) : 15 mai

ISS

VILLESAINTPASCAL.COM/SERVICE-DES-
LOISIRS/MARCHE-AUX-PUCES/
418-492-2312 POSTE 300

Journée Mondiale du livre et du respect du droit d'auteur

Trente-huit personnes ont visité la bibliothèque municipale dans le cadre de cette journée bien spéciale. En avant midi, une belle discussion avec les jeunes de l'école sur la place des livres dans leur univers, des bienfaits de la lecture pour eux ainsi qu'une belle sensibilisation sur le respect des droits d'auteurs. Les jeunes se sont montrés proactifs, impliqués dans la réflexion proposée. Ils ont parlé facilement de leur goût et intérêt personnel à lire. Leur questionnement était des plus pertinents.

En soirée, plusieurs personnes se sont déplacées pour visiter leur bibliothèque municipale. Ce fut agréable d'échanger et de donner de l'information sur les différents services que nous offrons. Le plaisir était au rendez-vous.

Pour clôturer la soirée, les membres du comité de la bibliothèque ont procédé au tirage de deux certificats cadeaux offerts par la Librairie du Portage, d'une valeur de 35 \$ chacun. Félicitations à nos deux gagnants : **Léo Bérubé et Johanne Lévesque.**

Club de lecture été 2023

Nous avons procédé à l'inscription auprès du Réseau des bibliothèques du Bas St-Laurent pour participer cet été au Club de lecture. Le but de cette animation est de faire en sorte que votre enfant continue de développer son plaisir de lire et que cela peut être un beau défi de vacances.

Nous vous communiquerons plus d'informations sur le déroulement de cette activité réalisée conjointement avec les responsables du camp de jour dans le prochain numéro de votre journal. Beaucoup de nouveautés en perspective attendent vos enfants.

Journée de la Terre le 22 avril et mai, le Mois de l'arbre et de la forêt

Comment passer sous silence ces deux événements lorsque le livre est au cœur de notre passion. Sans forêt, pas de papier et pas de papier, pas de livre. Mais, en même temps on se rend compte que le procédé de fabrication du papier est une source importante de pollution de l'air au niveau environnemental et crée une importante empreinte carbone.

Plusieurs usines de transformation de cette précieuse fibre, provenant de nos arbres, ont développé de nouveaux procédés plus écoresponsables pour l'environnement. Elles sont en constante recherche de nouvelles technologies pour produire un papier plus écologique sans utilisation de produits chimiques, pour se faire, elles ont mis au point un nouveau procédé thermomécanique élaboré à partir de fibres 100% recyclées. Cette récente innovation bénéficie également d'une nouvelle certification : FSC.

Qu'est-ce que cela signifie? Ces compagnies s'engagent à respecter le principe «d'utilisation des ressources de bois, de fibres recyclées, d'énergie et d'eau de façon durable et efficace tout en favorisant le recyclage et la diminution des déchets». Elles doivent également certifier qu'elles font du reboisement. Ainsi, avec ces nouvelles techniques de convertir la matière, ces entreprises protègent davantage notre environnement, car elles doivent répondre à des exigences très rigoureuses.

Comme consommateur en faisant l'achat de papiers certifiés, vous faites un pas en matière de sensibilisation au développement durable et de conscience écologique, Chaque action compte pour la protection des belles forêts qui nous entourent.

Voici quelques exemples du logo FSC, soyez assurés que sa réglementation d'utilisation est très stricte :



Merci à toutes ces usines qui créent cette matière tellement précieuse, de façon respectueuse pour la terre, qu'est le papier et qui nous permet de goûter au bonheur de la lecture.

Diane Cardin,
Responsable

CHRONIQUE CULINAIRE

Les beaux jours arrivent nous auront le goût de passer plus de temps dehors. Voici quelques recettes simples et vite faite.

Paella aux fruits de mer

Préparation 15 minutes,
cuisson 15 minutes,
quantité 4 portions

Safran 5 ml (1 c. à thé)
Bouillon de légumes 625 ml (2 ½ tasses)
Légumes pour sauce à spaghetti ½ sac de 700 g
Riz blanc à grains longs 310 ml (1 ¼ tasse)
Mélange de crevettes et pétoncles surgelés, décongelés
1 sac de 340 g

Prévoir aussi : 30 ml (2 c. à soupe) d'huile d'olive
4 tomates italiennes coupées en dés

Facultatif :

15 ml (1 c. à soupe) de persil frais haché

Préparation

Déposer le safran dans le bouillon chaud et laisser infuser.

Dans une casserole, chauffer l'huile à feu moyen. Saisir les légumes et, si désiré, l'ail de 1 à 2 minutes.

Incorporer le riz. Verser le bouillon et porter à ébullition à feu moyen. Couvrir et cuire de 12 à 15 minutes.

Incorporer les fruits de mer, les tomates et, si désiré, le persil. Prolonger la cuisson de 3 à 5 minutes.

Ananas grillé à saveur d'érable

Préparation : 10 minutes,
Marinage : 30 minutes,
Cuisson 4 minutes.
Quantité : 4 portions

Rhum 80 ml (1/3 tasse)
Cassonade 45 ml (3 c. à soupe)
½ ananas pelé

Crème glacée à la vanille 500 ml (2 tasses)
Tire d'érable biologique Canadian Maple Delights
½ contenant de 150 g

Préparation :

Mélanger le rhum avec la cassonade

Couper le demi-ananas en quatre tranches égales. Déposer les tranches d'ananas dans la préparation au rhum et laisser mariner 30 minutes au frais. Retourner les tranches après 15 minutes de marinage.

Préchauffer le barbecue à puissance moyenne-élevée.

Sur la grille chaude et huilée du barbecue, griller les tranches de 2 à 3 minutes de chaque côté. Badigeonner avec la préparation au rhum en cours de cuisson.

Servir avec la crème glacée et la tire d'érable. Si désiré, décorer avec les feuilles de menthe.

Angèle Dionne

COMITÉ EMBELLISSEMENT

Un gros merci à tous les citoyens qui ont donné leurs cannettes et bouteilles.

Nous avons recueilli 290,30 \$ pour continuer à embellir notre village.

Nous sommes encore à la recherche de bénévoles, venez donner un coup de main pour quelques heures. Contactez le bureau municipal. Merci.

Le comité d'embellissement



Pour la fête des mères, nous vous offrons
un bouquet de citations d'enfants :

Maman,
Pour te dire que je t'aime,
J'ai pris deux « M » à la crème
Deux « A » en chocolat
Et un petit « N » en nougat
M,A,M,A,N.



Maman,
Il fallait bien que j'apprenne
À mon estomac gourmand
Comment s'écrit le mot « MAMAN ».

Maman, je pense à toi
Car tu fais tout pour moi.
C'est toi qui me soutiens
Quand j'ai un vrai chagrin.
Tu m'aides à bien grandir
Et à m'épanouir.
Je t'écris ce poème
Pour te dire que je t'aime!

J'ai cherché dans les poèmes
Comment te dire que je t'aime
J'ai trouvé des mots savants
Bien trop long pour mes cinq ans
Alors, j'ai cherché ailleurs
Et j'ai trouvé dans mon cœur
Les mots que tu m'as appris quand j'étais encore petit
Maman, je t'aime grand comme ça!
Je le dis avec mes bras.

Tout peut s'user
Dans la vie
Mes bas, mes souliers,
Mon crayon et ma gomme à effacer.
Mais moi, je connais une chose
Qui ne peut jamais user.
C'est la joue d'une maman
Qui reçoit des baisers de son enfant!
Maman,

J'ai des mains pour te toucher
J'ai des bras pour te serrer
Des pieds pour courir vers toi
Pour t'appeler, j'ai ma voix

Et puis, j'ai mon cœur encore
Pour t'aimer toujours plus fort!
Ouvre grand
La fenêtre Maman
Ouvre grand
Chut! Écoute le vent
Qui te porte un poème
Des milliers de « je t'aime »
Chut! Écoute le vent
Comme un jour de printemps
Il t'apporte un baiser
Celui de ton enfant

Bonne Fête Maman!

Bonne Fête des Mères

à toutes les mamans de la municipalité!

L'équipe du journal « Le Trait d'Union »



Les lauréats du 25^e Défi OSEntreprendre MRC de Kamouraska sont maintenant dévoilés

La 25^e édition du **Défi OSEntreprendre** MRC de Kamouraska fait rayonner des jeunes et des entrepreneurs inspirants qui sont passés à l'action. Au Kamouraska, ce sont quatre lauréats locaux qui ont été honorés et qui poursuivront leur parcours à l'échelon suivant. Le gala régional aura lieu le 27 avril 2023 à Rimouski.

Les prix ont été remis aux lauréats qui se sont démarqués par la qualité de leur projet, leur créativité et leurs valeurs. Des bourses totalisant 800 \$ ont été décernées à ces entrepreneurs.

« C'est toujours extraordinaire de constater la volonté et l'ardeur des entrepreneurs de chez nous. Le Défi OSEntreprendre permet notamment de souligner leurs efforts et de leur donner l'élan qu'il leur faut, peut-être, pour aller encore plus loin dans leurs ambitions. Félicitations à tous! », déclarent d'une même voix, le préfet élu, M. Sylvain Roy et Mme Anik Briand, directrice générale de la SADC du Kamouraska.

Lauréats du volet Création d'entreprise :

Ferme des Rhizomes S.E.N.C par Olivier Bissonnette-Lavoie et Maha Farah Elmir, Saint-Pascal

Catégorie Exploitation, transformation, production

Communo-Vet par Hélène Méthot, Aryane Maltais et Florence Grégoire-Jacques, Saint-André-de-Kamouraska

Catégorie Économie sociale

Eldrée Cantine Mexicaine S.E.N.C (El'Drée Tacos) par Philippe Martin et Ève-Andrée Lacombe, Saint-Denis-De La Boutellerie

Catégorie Services aux individus

Lauréat du volet Faire affaire ensemble :

Fou du cochon & Scie inc. par Nathalie Joannette, Sainte-Anne-de-la-Pocatière

Un partenariat gagnant

Si le Défi OSEntreprendre est devenu un incontournable pour propulser l'esprit d'entreprendre du territoire, c'est grâce à l'étroite collaboration qui perdure depuis plusieurs années entre les milieux de l'éducation et des affaires. Rappelons que la SADC du Kamouraska et la MRC de Kamouraska sont partenaires dans l'accompagnement de ces entrepreneurs et dans l'organisation de l'échelon local.

Contact :

Annie Lavoie
Conseillère aux communications
MRC de Kamouraska
418-492-1660, poste 253
alavoie@mrckamouraska.com



The flyer is for an Alzheimer information and conference. It features a light blue background with a large speech bubble containing illustrations of lightbulbs and a brain. The text is organized into sections: date and time, title, speakers, and location. Logos for Société Alzheimer and Fondation André-Côté are present.

Société Alzheimer
DES SAISIÉS TOUT ÉCHÉLON

JEUDI 18 MAI 2023 - 13H30

Alzheimer

Information et conférence

INTERVENANTES

MME CINDY ALAIN, TS
COORDONNATRICE CLINIQUE
DES PROGRAMMES ET DES
SERVICES

MME MARIE-PIER DUBÉ,
INTERVENANTE-RÉPIT SECTEUR
KAMOURASKA
POUR LA
SOCIÉTÉ ALZHEIMER DU BAS-SAINT-
LAURENT

COLLATION ET CAFÉ

Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Local 172
100 1^{er} Avenue Parichaud, La Pocatière, QC G0R 1Z0
informez-vous au 418-856-4066 - www.fondationandrecote.ca

**PREMIÈRE PRÉSENTATION
OUVERTE AU PUBLIC***

Entrée libre - contribution volontaire

Travailler dans un camp de vacances

La Loi sur les normes du travail prévoit des règles générales sur les conditions de travail des employés. Elle prévoit toutefois des exceptions pour les étudiants qui travaillent dans un camp de vacances. On parle de « camps de vacances » ou de « colonies de vacances » quand les moniteurs et les enfants dorment sur place.

Attention! Si tu travailles dans un camp où les moniteurs et les enfants retournent chez eux le soir, il s'agit plutôt d'un « camp de jour ». Les règles peuvent alors être différentes. Communique avec la **Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail** pour le savoir.

Ton salaire

Si tu travailles dans un camp de vacances à but lucratif, tu as droit au salaire minimum prévu par la loi.

Par contre, si tu es étudiant et que tu travailles dans un camp de vacances à but non lucratif, ton employeur peut te verser un salaire moins élevé que le salaire minimum. Bien sûr, rien ne l'empêche de t'offrir un meilleur salaire, mais il n'y est pas obligé.

Pour savoir si le camp de vacances où tu travailles est à but lucratif ou non, tu peux demander à ton employeur.

Tes heures supplémentaires

La Loi sur les normes du travail prévoit que la semaine de travail normale est d'une durée de 40 heures. Les employeurs doivent habituellement payer chaque heure supplémentaire à « temps et demi » (50 % de plus que pour une heure ordinaire).

Par contre, cette règle ne s'applique pas aux étudiants employés dans des camps de vacances. Ton employeur peut donc payer tes heures supplémentaires au même salaire que tes heures ordinaires, même si tu travailles plus que 40 heures durant la semaine.

Les vacances et les autres congés

La Loi sur les normes du travail accorde habituellement des vacances annuelles aux employés. Par contre, si tu travailles dans un camp de vacances, tu n'as pas droit à ces congés.

Cela signifie que ton employeur n'est pas obligé de te payer des journées de vacances et qu'il n'est pas obligé de te donner le fameux « 4 % » à la fin de ton emploi.

Toutefois, tu as droit aux avantages liés à certains congés fériés.

Être payé pour ta formation

Peu importe le camp de vacances pour lequel tu travailles, ton employeur doit toujours te payer lorsqu'il t'oblige à suivre une formation.

De plus, la loi interdit à ton employeur de t'imposer une période d'essai ou une période de probation pendant laquelle tu travailles gratuitement.

Source: *Educaloi*





LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES, DU 15 AU 24 MAI

À LA BOUTIQUE MON-CHOIX, MAGASINER AUTREMENT POUR TOUTE LA FAMILLE

Sous le thème *Simplifier le parcours des familles*, nous sommes invités, dans le cadre de cette semaine, à nous mobiliser, nous concerter et travailler à l'unisson... pour **faire de l'accès aux services une véritable priorité pour les familles**.

Voilà un objectif qui rejoint la Boutique Mon-Choix dans sa volonté d'offrir à toute la population de Saint-Pascal et des environs, une diversité de vêtements neufs, de travail valorisé ou de seconde main de qualité, pour tous les membres de la famille, à faible prix, pendant toute l'année, à des heures d'ouverture et lors de journées qui en facilitent l'accès. Tout en servant de plateau de travail pour les personnes jeunes et adultes éloignées du marché du travail.

La Boutique Mon-Choix a pris forme au printemps 2022 lorsqu'un espace commercial est devenu disponible dans le bâtiment appartenant aux Ateliers Mon-Choix. Déjà, des dons de la population s'entassaient et demandaient à avoir une deuxième vie. En mai 2022, la Boutique Mon-Choix a ouvert ses portes et s'est fait connaître auprès de la population. L'ouverture officielle s'est tenue le 6 octobre 2022. Depuis, elle ne cesse de se renouveler, autant dans la diversité que dans la quantité des choix vestimentaires et des accessoires. Au fil des mois, de nombreuses créations utiles et uniques, réalisées à partir de textiles récupérés grâce aux mains de fées des artisanes de l'atelier de couture, garnissent un coin de la Boutique. Tous les membres des familles, du plus jeune à l'aîné, peuvent y trouver un produit qui réponde à leurs besoins.

Parce que l'environnement est au cœur de nos pré-occupations, nous récupérons.

La Boutique Mon-Choix accepte tous les vêtements et articles en parfait état, c'est-à-dire que vous choisiriez pour vous-mêmes dans la boutique ! Vos dons sont importants, que ce soient des vêtements, chaussures, bottes et accessoires pour toutes

les saisons, sacs à main et sacs de voyage, ceintures, lunettes et bijoux mode. D'autres articles tels que des rideaux, de la literie ou des nappes et napperons sont aussi acceptés et peuvent servir dans la confection de nouveaux articles. Par exemple, des serviettes de bain deviennent des serviettes pour les cheveux.

Magasiner à la Boutique Mon-Choix permet aux familles d'accéder à des trésors vestimentaires à moindre coût, de diminuer les dépenses liées à l'achat de vêtements, d'encourager l'achat local et de permettre à des participants de développer des compétences professionnelles.

Exceptionnellement, dans le cadre du **Marché aux puces organisé par la Ville de St-Pascal**, nous sommes à la recherche d'objets divers tels que petits meubles, jouets, divers articles de sports, de maison, de jardinage, de décoration, de loisirs, etc. Vous pouvez venir porter vos trésors sur les heures d'ouverture des Ateliers Mon-Choix et de la Boutique Mon-Choix.

425, avenue Patry, Saint-Pascal, Québec

[\(418\) 308-1088](tel:(418)308-1088)

<https://mon-choix.org/ateliersmon-choix@videotron.ca>



☎ 418-492-1449

www.lapasserelledukamouraska.org

Prendre soin de soi. S'entraider.

Agir ensemble. S'outiller.

- Relation d'aide
- Développement de soi
- Activités
- Actions collectives





LA MRC DE KAMOURASKA INVESTIE DANS LES PROJETS DE SON MILIEU

Le conseil de la MRC de Kamouraska rend public son rapport d'activités 2022 du *Fonds régions et ruralité-Volet 2 Soutien* (FRR-Volet 2). Issu de l'*Accord de partenariat avec les municipalités* (2020-2025), cette aide financière représente 1 445 958 \$ pour l'année 2022 provenant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation auxquels le conseil de la MRC de Kamouraska ajoute 370 970 \$, totalisant un fonds de 1 816 928 \$.

De plus, les professionnels du Service de développement territorial (SDT) et du Service de l'aménagement et de mise en valeur du territoire de la MRC de Kamouraska ont travaillé de concert avec le milieu pour la réalisation de tous ces projets.

- 29 % de l'enveloppe est attribuée à la réalisation de projets structurants autant dans les 17 municipalités, la MRC, qu'au Bas-Saint-Laurent;
- 8 % de cette enveloppe est attribuée à la gestion d'ententes de service en tourisme et en transport;
- 63 % du montant est affecté aux ressources humaines en service-conseil en matière de développement et de soutien à la planification de l'aménagement du territoire.

Concrètement, ces statistiques rassemblent une foule d'actions telles que la coordination d'un diagnostic sur l'état de l'hébergement locatif et des services de garde 0-5 ans et scolaire au Kamouraska, la poursuite des travaux d'élaboration du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) en collaboration avec l'OBKIR ou encore la préparation d'ententes sectorielles de développement avec le CRD du Bas-Saint-Laurent pour ne citer que celles-ci.

Outre cela, cette enveloppe budgétaire a permis la réalisation de 29 projets dans le milieu, notamment dans les domaines social, municipal, environnemental et socioéconomique. Pensons notamment aux améliorations locatives du nouveau lieu d'affaires de l'Atelier du partage et de Moisson Kamouraska,

la restauration de la pépinière du Jardin floral de La Pocatière, le projet Silhouette de Miguel Forest pour Saint-André-de-Kamouraska et les améliorations locatives au Club FADOQ La Pocatière.

« Grâce à ces investissements, la MRC veut favoriser le développement des communautés pour qu'elles soient dynamiques en misant sur un développement durable, susceptible d'améliorer la condition et la qualité de vie de notre population. », de déclarer monsieur Sylvain Roy, préfet de la MRC de Kamouraska.

Le rapport peut être consulté au [Rapport annuel d'activités 2022 FRR-FR2 - MRC de Kamouraska \(mrckamouraska.com\)](https://www.mrckamouraska.com)

Projets déposés en continu

Les municipalités, les organismes sans but lucratif et les coopératives non financières sont invités dès maintenant à déposer des projets structurants liés aux priorités territoriales du Kamouraska et ainsi bénéficier de l'aide des professionnels de la MRC, en plus d'obtenir une aide financière. D'ailleurs, une [rencontre informative](#) se tiendra le 2 mai prochain pour présenter le Fonds régions et ruralité aux promoteurs désirant déposer un projet.

Pour de plus amples informations et pour valider leur admissibilité, les personnes intéressées à déposer un projet via le Fonds régions et ruralité sont invitées à écrire au developpement@mrckamouraska.com ou à visiter le [site web de la MRC](#).

Sources :

Relations de presse:

Annie Lavoie
Conseillère en communications
MRC de Kamouraska
418 492-1660 poste 253
alavoie@mrckamouraska.com

Horaire d'ouverture

Bibliothèque

Le mercredi de
18 h 30 à 20 h

Fabrique
321, rue de l'Église

Lundi au vendredi

Téléphone: 418-492-1476.

Bureau municipal

Du lundi au jeudi :
9 h à 12 h et
de 13 h à 16 h

Le vendredi : Fermé

Tél.: 418-492-2612
www.stbrunokam.qc.ca

Bureau de poste

Lundi, mardi, mercredi et
vendredi :

9 h 15 à 11 h 30
13 h 30 à 16 h

Jedi:

9 h 15 à 11 h 30
13 h 30 à 16 h 15

Tél.: 418-492-1673

SAAQ Saint-Pascal

Lundi 12 h à 16 h
Mardi 12 h à 16 h
Mercredi de 12 h à 16 h

Téléphone : 418-492-7314



Club des 50 ans et plus

321, rue de l'église, Bureau 3
Saint-Bruno (Québec) G0L 2M0

Myrtha St-Pierre, *présidente*
Téléphone : 418 492-5926

Activités et loisirs pour tous

Clinique Dentaire
Kamouraska

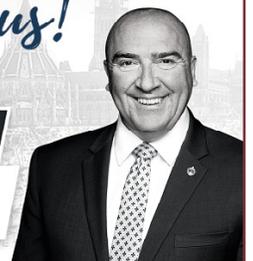
Dre Jill Laroche Paquet



Là pour vous!

**BERNARD
GÉNÉREUX**

DÉPUTÉ | MONTMAGNY—L'ISLET—
KAMOURASKA—RIVIÈRE-DU-LOUP



BERNARD.GENEREUX@PARL.GC.CA · BERNARDGENEREUX.CA · 1-855-881-9876

Construction Yves Gosselin
Entrepreneur général
 Construction - rénovation

Résidentiel
et commercial

9, Route Lauzier
Kamouraska (Québec) G0L 1M0
Tél.: 418 492-3492
Cell.: 418 714-5736

R.B.Q.: 8318-2667-51



VOTRE CENTRE DE RÉNOVATION DEPUIS 1953!

DUMAIS
 Camille Dumais Inc.

1005 rue Lévesque, Saint-Pascal (Québec)
 418 492-2347

R.B.Q.: 1185-5277-70

CAMILLEDUMAIS.COM

Coiffure Céline Design

TÉL: 418.308.0898

309 rue de l'église
St Bruno de Kamouraska G0L 2M0



Lunik
 TABAGIE ACCOMMODATION

Lunik inc.
 PAPETERIE-LIBRAIRIE-TABAGIE
 BOUTIQUE CADEAU IDÉE FIX

510, avenue Martin, C.P. 367
 Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0
 Tél.: (418) 492-2096 Téléc.: (418) 492-5122
 Courriel: tabagielunik@qc.aira.com

Tout Fix
 CADEAUX JOUETS

492-2222

Résidence funéraire Daniel Caron

Pré-arrangement (garantis en fiducie)
 Crémation
 Funérailles traditionnelles
 Service d'ambulance

Daniel Caron,
 Thanatologue, ambulancier

353, ave Chapleau, Saint-Pascal Qc G0L 3Y0

point-S
 CERTIFIÉ POIDS LOURD

Pneus F.M. inc.

- 595, boulevard Hébert, Saint-Pascal
 418.492.6035 - 1.800.463.1375
- Mécanique générale
 580, boulevard Hébert, Saint-Pascal
 418.492.2907
 point-s.ca

- PNEUS
- ALIGNEMENT
- SUSPENSION
- VIDANGE
- FREINS
- SILENCIEUX
- INJECTION

Service de Pneus Marcel inc.

Vente de pneus neufs et usagés

Pose et balancement

Réparation pneus : - automobile
 - agricole

418 492-2915
 622 boul. Hébert
 Saint-Pascal



MALLETTE

Mallette
 Société en collectif
 Comptables agréés

Tél.: (418) 492-3515
 Téléc.: (418) 492-9640
 Cel.: (418) 867-6318

Carolyne Thériault, CPA
 Pascal Briand, CPA

470, rue Chapleau
 Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0

PME INTER

Garon, Lévesque, Gagnon, St-Pierre
 Services juridiques inc.

Me Claude Gagnon
 Me Dorisse St-Pierre
 Me Marie-Christine Morneau

506, Taché Bureau 101, Saint-Pascal
 Tél.: 418 492-1441 / 418 492-7294
 Téléc.: 418 492-3131

NOTAIRES

COMITÉ DES BÉNÉVOLES

Repas après les funérailles Saint-Bruno

Ghislaine Gagné 418-714-6730
 Myrtha St-Pierre 418-492-5926

ARTISAN CORDONNIER

Roger Mailloux

435, Rang 4 ouest, Saint-Bruno
 S.V.P. appeler au
 Tél.: 418-492-5942



Fabrique St-Bruno

418 492-2986

Lundi au vendredi de 9h à 16h

321, rue de l'Église, bureau 1-B
 Saint-Bruno-de-Kamouraska

Le Domaine Brulois

HÉBERGEMENT

Personnes autonomes et semi-autonomes
 Pour une convalescence ou en permanence

«Le bonheur n'a pas d'âge mais il a une adresse»

138 & 140 route du Petit Moulin Roger Lavoie, prop.
 Saint-Bruno (Québec) G0L 2M0 (418) 492-7075

Andrée Michaud

510 rang 5
 St-Bruno de Kamouraska

(418) 492-9824
 and_micho@yahoo.ca



La Michelaine
 Mohair

Centre-Femmes
 LA PASSERELLE
 DU KAMOURASKA

418-492-1449
 www.lapasserellecd.kamouraska.org

Prendre soin de soi. S'entraider.
 Agir ensemble. S'outiller.

- Relation d'aide
- Développement de soi
- Activités
- Actions collectives



Garde paroissiale

Saint-Bruno

Gilles Beaulieu, secrétaire 492-7132

Distinction Coiffure

143, route du Petit Moulin
 St-Bruno-de-Kamouraska QC
 G0L 2M0
 418 492.6311
 Manon Thériault prop.





Clinique auditive
Kamouraska

MAGGIE CARON AUDIOPROTHÉSISTE



1 PERSONNE SUR 2
ÂGÉE DE 70 ANS ET PLUS → PRÉSENTE UNE
PERTE AUDITIVE

PRENEZ RENDEZ-VOUS AU
418 308-1489
POUR UN DÉPISTAGE AUDITIF
OFFERT SANS FRAIS EN TOUT TEMPS!

489, AVENUE
D'ANJOU
SAINT-PASCAL



Membre affilié



**Pharmacie
Raphaëlle Paradis et Marcelle Pelletier inc.**

Heures d'ouverture

Lundi au vendredi 9 h à 20 h
Samedi 9 h à 17 h
Dimanche 10 h à 13 h

555, rue Taché
Saint-Pascal (QC) G0L 3Y0
Tél. : 418 492-1234
Télec. : 418 492-2255
Courriel : bsr@famiprix.com



321, rue de l'Église, bureau 1
Saint-Bruno-de-Kamouraska
(Québec) G0L 2M0

418 492-2612
www.stbrunokamouraska.ca

MUNICIPALITÉ DE
**SAINT-BRUNO
DE-KAMOURASKA**

Au plaisir de vous rencontrer.

**Alimentation
Saint-Bruno 2020**

Isabelle Bérubé
Jean-Charles Chénard *A votre service*
155 rte du Petit Moulin
Saint-Bruno de Kam. **418.492.3185**

*Épicerie - Essence
Service de traiteur*



BASIE|32

web design impression



Mini Excavation

- Test de sol
- Pose de drain
- Réparation de fondation

Jean-Claude Levesque
334, rue de l'église
Saint-Bruno 418-492-7803

Depuis 1950



735, rue Taché
Saint-Pascal (QC) G0L 3Y0
418 492-3632

91, boul. Cartier
Rivière-du-Loup (QC) G5R 4X4
418 860-3632



Alimentation Gabriel Landry inc.
501, avenue Patry, Saint-Pascal
418 492-1034

 **Desjardins**
Caisse Centre-Est-
du-Kamouraska

Services en ligne et à distance



Chez Desjardins, nous restons près
de vous, même à distance.

Découvrez comment faire vos
opérations financières en toute
sécurité, dans le confort de votre
foyer.

